

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 6

Nombre de voix par procuration : 2

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTE : Pour : 8**Contre : 0****Abstentions : 0**
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°35/2025**Date de la convocation du Comité syndical** : vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq**Date de la séance du Comité syndical** : premier octobre deux mille vingt-cinq**Membres présents :**Éric **PICARD**, Président,Noël **LAFOURCADE**, Hélène **CONSTANS**, Hubert **FONTAINE**, Michel **CASTANIER**, Jean-Louis **RECOUSSINES****Absents avec procuration** : Alexandre **BENEZET** (pouvoir donné à Éric **PICARD**), Bernard **BOURSINHAC** (pouvoir donné à Hubert **FONTAINE**)**Présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**Vincent **THOMAS** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), **SAWOSKO** (Syndicat mixte Lot Dourdou)

OBJET : Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Lot Dourdou rappelle au Comité syndical qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif.

L'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Lot Dourdou rappelle au Comité Syndical qu'il a été décidé par délibération du 1^{er} décembre 2016 d'adhérer à Aveyron Ingénierie et de s'acquitter d'une cotisation annuelle ainsi que de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical qu'Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Paraphe :

-CONFIRME son adhésion à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

- APPROUVE le règlement intérieur de l'établissement public concernant les relations entre l'Agence et ses adhérents tel qu'annexé à la présente délibération

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

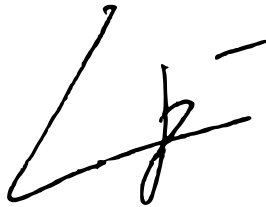
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue, le

Le Président,

Éric PICARD



Le Président,

Éric PICARD

